



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 22 avril 2026**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du seize avril deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRAIN Karine, M. DEPRez Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, M. GOUBET René, Mme BEFVE Jacqueline, M. CARLIER Bernard, M. DUCARNE Philippe, M. DEMOULIN Bertrand, M. DANIELEWSKI David, Mme GIORGETTI Catherine, M. LOGEON Olivier, M. LEFEVRE Olivier, Mme DAMBRINE Bénédicte, Mme BIANCALANA Antonella, Mme DEPRez Nathalie, M. LOBRY Frédéric, Mme MOLARD Caroline, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, Mme BREMARD Céline, Mme VASSE Océane, M. HAY Alexandre, Mme ALIEMART Stellina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 29
Votants : 29

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

4.4 COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

b. Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Commission obligatoire

Le Conseil municipal,

VU l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat,

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

CONSIDERANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil municipal à la représentation au plus fort reste,

CONSIDERANT qu'une liste est déposée par la liste « Brebières ! »,

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales lorsqu'une seule liste est présentée, elle peut être proclamée élue directement, sans vote formel, en cas d'accord unanime.

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

DECIDE de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et suppléants à main levée.

Liste Brebières !

Sont candidats au poste de titulaires :

- Pierre HERBAUT
- Karine DOUVRIIN
- Alexandre HAY
- Séverine EVRARD
- Mickaël DEGELDER

Sont candidats au poste de suppléants :

- Corentin TRIPLET
- René GOUBET
- Jacqueline BEFVE
- Frédéric LOBRY
- Bertrand DEMOULIN

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Pierre HERBAUT	1. Corentin TRIPLET
2. Karine DOUVRIIN	2. René GOUBET
3. Alexandre HAY	3. Jacqueline BEFVE
4. Séverine EVRARD	4. Frédéric LOBRY
5. Mickaël DEGELDER	5. Bertrand DEMOULIN

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 30/4/2026
Affichée le 30/4/2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 062-216201731-20260422-DCM202625-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>